

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Commune de PLUVIGNER

Lotissement : 48 lots

"Le Vorlen"

Arrêté de lotir n° PA 56 177 21 T0001 en date du 17/08/2021
Arrêté de lotir n° PA 56 177 21 T0001 M01 en date du 19/04/2022

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..."

- NOTA:
- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de récolement au maître d'ouvrage.
 - Il est obligatoire pour l'acquéreur de faire implanter sa construction principale par le Géomètre-Expert auteur du projet et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.
 - Les branchements et réseaux divers indiqués sur le plan ont une position indicative et feront l'objet de plans de récolement après travaux.

LOT N°: 34

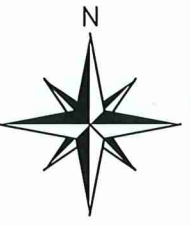
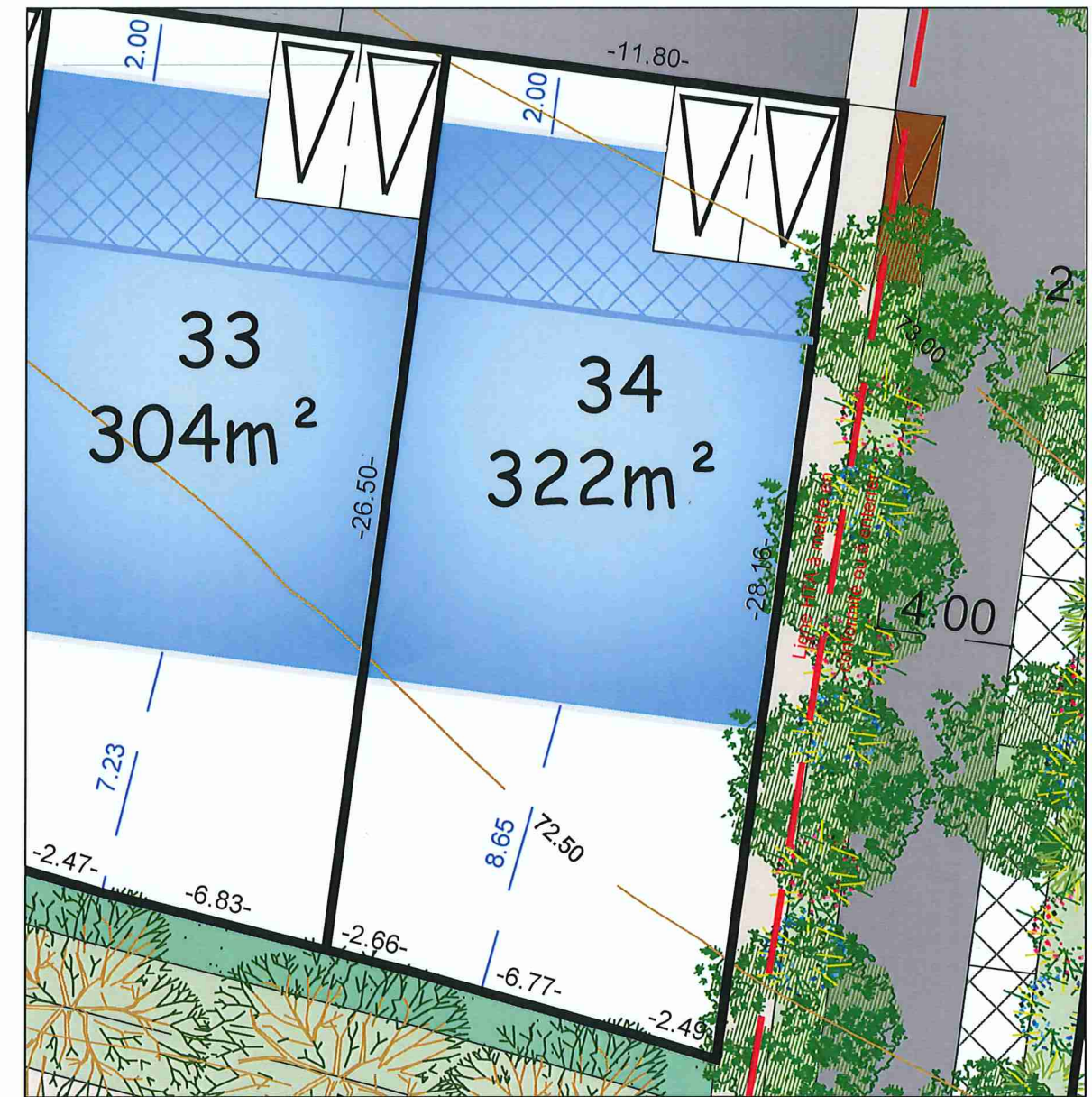
Superficie provisoire : 322 m²
(en attente du bornage)

Réf. Cadastre : Section ZM n° 573p

Surface de plancher : 180 m²

Signature du Géomètre-Expert + cachet:

Ordre des Géomètres-Experts
SELARL NICOLAS ASSOCIÉS
David NICOLAS - N° Inscription à l'ordre 05144
Immeuble Océania - Porte océane 2
23 Rue du Danemark - 56400 AURAY
Tél : 02 97 24 12 37 - Email : auray@sarlnicolas.fr



Les courbes de niveau indiquées ci-dessus sont issues du terrain naturel avant travaux

Les superficies et les cotes ne seront définitives qu'après bornage

Echelle: 1/200

Légende du plan de composition en 3D

- | | | | | | |
|--|---|--|---|--|----------------------------------|
| | Périmètre du lotissement | | Servitude de passage réseau EP | | 15.00 Cotation lots |
| | Zone constructible lots libres | | Noue paysagère (pour régulation des Eaux Pluviales) | | 1.00 Cotation zone constructible |
| | Zone constructible lots d'accession aidée | | Haie arbustive existante à conserver (position indicative) | | ±0.00 Cotation voirie |
| | Zone constructible logement locatif aidé | | Arbre existant à conserver (position indicative) | | |
| | Zone d'accroche d'1/3 minimum de la façade | | Arbre de haute-tige à planter (position indicative) | | |
| | Voirie partagée | | Arbre en cepee à planter (position indicative) | | |
| | Stationnement | | Haie bocagère à planter (position indicative) | | |
| | Placette | | Accès imposé (2 places de stationnements privatives en dehors du garage) | | |
| | Chemin piéton | | Aire de présentation des conteneurs à ordures ménagères | | |
| | Espace paysager | | Servitude de passage piéton à réaliser dans le cadre de la vente et du permis de construire à venir | | |
| | Talus bocager existant à conserver (PLU) en espace privatif | | Servitude de passage réseau EU (position indicative en fonction du permis de construire) | | |
| | Talus bocager à conserver (PLU) en espace commun | | | | |